



# Diplôme d'études collégiales (DEC) TECHNIQUES POLICIÈRES – AUTOMNE 2025 Processus de classement

## 310.A0 Programme régulier (durée de 3 ans)

**Conditions d'admission :** Satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial et avoir réussi les mathématiques CST de la 4<sup>e</sup> secondaire (063404 ou 563404) ou les mathématiques 514 ou 426.

## 310.NS Programme accéléré (durée de 2 ans)

**Conditions d'admission :** Avoir terminé la formation générale et l'EULE. Le candidat devra avoir réussi les mathématiques CST de la 4<sup>e</sup> secondaire (063404 ou 563404) ou les mathématiques 514 ou 426

**Le nombre total d'admis à l'automne 2025 sera de 120 étudiants.**

**OFFRE D'ADMISSION :** Les candidats avec les meilleurs dossiers scolaires seront invités à une épreuve de validation et d'aptitude. À la suite de cette épreuve, les candidats présentant les meilleurs dossiers recevront une offre d'admission et des directives pour s'inscrire. Une liste d'attente sera composée avec les autres candidats validés<sup>1-2-3</sup>.

**VALIDATION :** Elle est composée de deux parties égales, l'**entrevue** et le **test Cooper**.

**DATE ET COÛT :** Elle aura lieu **le 15 mars 2025 pour la formule accélérée (2 ans) et le 16 mars 2025 pour la formule régulière (3 ans)**. La présence est **obligatoire (aucun changement de date n'est possible et aucune offre ne sera envoyée au candidat qui n'y auront pas pris part aux tests)**. Les frais pour l'épreuve de validation et d'aptitude sont de 100 \$ (argent comptant), payables sur place la journée même.

### DESCRIPTION DES TESTS :

I. **ENTREVUE (50 %) :** Le candidat devra se soumettre à une entrevue où il aura à témoigner de son implication dans la communauté, de sa connaissance du métier, de ses qualités et aptitudes à bien remplir la fonction policière tout en démontrant sa capacité à communiquer.

### II. TESTS PHYSIQUES (50 %)

#### 1. *Course 12 minutes Cooper*

Test de course qui consiste à courir la plus grande distance en 12 minutes.

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
50/50	2900 m	2500 m
45/50	2800 m	2400 m
40/50	2700 m	2300 m
35/50	2600 m	2200 m
25/50	2500 m	2100 m
15/50	2400 m	2000 m
0/50	Moins de 2400 m	Moins de 2000 m

<sup>1</sup> Le candidat sélectionné sera fortement invité à passer un **examen médical afin de savoir s'il** répond aux exigences professionnelles (renseignements supplémentaires à la page suivante). Le candidat sélectionné **ne doit pas avoir été reconnu coupable d'un crime** pour être admis à l'École Nationale de Police et pour exercer la profession.

<sup>2</sup> À la rentrée scolaire, le candidat sélectionné devra être en voie d'obtenir un **permis de conduire** émis par la SAAQ (permis probatoire ou permis de conduire, classe 5), obligation à remplir pour suivre le cours intitulé *Conduite préventive*.

<sup>3</sup> La liste d'attente sera valide jusqu'à la rentrée scolaire de l'automne.

**\* Les tests de classement sont sujets à des changements sans préavis**

## DOSSIER MÉDICAL • TECHNIQUES POLICIÈRES

- L'examen n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré et doit être fait dans une clinique Telus Santé (coûts à prévoir : environ 400\$) ;
- Si le candidat choisit de faire l'examen médical, il devra avoir reçu une offre d'admission au préalable;
- L'examen porte sur l'état physique et psychique du candidat;
- Le médecin transmet à l'étudiant l'une des mentions suivantes :
  - Apté à être policier
  - Apté à être policier sous réserve de correction d'un problème médical
  - Inapte à être policier.

**CRITÈRES :** Le candidat doit être exempt de toute maladie organique, de séquelle d'accident et de toute déficience physique ou mentale qui pourrait constituer une entrave à l'exécution du travail policier.

**1. L'ACUITÉ VISUELLE :** Tout candidat doit avoir une vision de loin ou de près, non corrigée ou corrigée de 20/20, les deux yeux ouverts, pour être admissible.

[http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/centre\\_documentaire/admissions/norm\\_medec\\_visuel.pdf](http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/admissions/norm_medec_visuel.pdf)

ACUITÉ VISUELLE NON CORRIGÉE

- **Acuité visuelle de près non corrigée**  
Aucune exigence minimale n'est recommandée concernant l'acuité visuelle de près non corrigée.
- **Acuité visuelle de loin non corrigée**  
L'acuité visuelle de loin non corrigée ne doit pas être moindre que 20/40, les deux yeux ouverts, sans correction.

ACUITÉ VISUELLE CORRIGÉE

- **Acuité visuelle de près corrigée**  
L'acuité visuelle ne doit pas être moindre que 20/20, les deux yeux ouverts, avec correction (verres correcteurs ou lentilles de contact).
- **Acuité visuelle de loin corrigée**  
L'acuité visuelle ne doit pas être moindre que 20/20, les deux yeux ouverts, avec correction (verres correcteurs ou lentilles de contact).
- **Candidats portant des lunettes ou des lentilles de contact rigides perméables aux gaz**  
L'acuité visuelle non corrigée des deux yeux ne doit pas être moindre que 20/40.  
En raison de la probabilité de la perte des lunettes de correction au cours d'une confrontation ou d'un flou visuel causé par certaines conditions climatiques telles que le brouillard, la pluie ou la neige, ces candidats doivent répondre à un minimum d'exigence visuelle sans correction.
- **Candidats portant des lentilles de contact souples**  
Dans ce groupe, les candidats ne sont sujets à aucune exigence s'ils répondent aux qualifications suivantes :
  - Les candidats portent des lentilles de contact souples pendant six mois sans aucune complication.
  - Les candidats acceptent de remplacer les lentilles de contact souples chaque 6 à 12 mois, ou plus fréquemment, s'ils constatent qu'elles deviennent inconfortables ou difficiles à porter.
  - Les candidats acceptent de nettoyer leurs lentilles de façon régulière, conformément aux recommandations du fabricant.

DÉFICIT DE LA VISION DES COULEURS

- **Exigences minimales – vision de couleur**  
Les candidats qui échouent au test de Farnsworth D-15, ne peuvent être acceptés à l'École de police, car cela représente une perte significative de la vision de couleur.

DÉFICIT DE LA VISION PÉRIPHÉRIQUE

- **Exigences minimales de la vision périphérique**  
Les candidats avec une vision périphérique binoculaire horizontale <120 degrés sont inacceptables.  
Les candidats avec une vision périphérique totale verticale <100 degrés sont inacceptables.

DÉFICIT DE LA VISION BINOCULAIRE

- Une vision binoculaire normale est nécessaire.

DÉFICIT DE L'ACUITÉ VISUELLE APRÈS CHIRURGIE RÉFRACTAIRE

Tous les candidats opérés par kératotomie photoréfractive ou kératotomie radiaire doivent attendre 6 mois après l'intervention avant de poser leur candidature à l'École de police. Ceux qui ont subi le LASIK devraient attendre 3 mois après l'intervention pour que leur candidature soit considérée. Les candidats qui ont fait appel à la chirurgie réfractive, quelle qu'elle soit, doivent pouvoir répondre à tout moment aux exigences de l'acuité visuelle de loin. Ainsi, ils ne doivent pas présenter de problème significatif d'instabilité d'acuité visuelle, d'éblouissement lors de la conduite nocturne ou de vision de halos autour des objets lumineux.

**2. L'ACUITÉ AUDITIVE :** L'acuité auditive de l'oreille la plus faible, sans assistance, ne doit pas avoir une perte de plus de 25 Db sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz) avec une perte moyenne ne dépassant pas 30 Db pour ces 4 fréquences.

[http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/centre\\_documentaire/Normes\\_auditives.pdf](http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Normes_auditives.pdf)

**3. LE SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE :** La tension artérielle ne doit pas être supérieure aux valeurs suivantes : Diastolique : 90 mm Hg ou moins et Systolique : entre 100 et 145 mm Hg.

**4. LE SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE :** Toute anomalie empêchant à quel que degré que ce soit la marche, la course, la mobilisation du tronc, des membres supérieurs ou du cou, est considérée comme une cause d'inaptitude à être policier.

**5. EXAMEN DE LABORATOIRE :** Le candidat doit subir les analyses suivantes : glycémie post prandial, analyse d'urine, cholestérol, hémogramme. Une radiographie pulmonaire (36 x 43 cm) doit être faite et interprétée, de même qu'un électrocardiogramme au repos (à l'effort, si nécessaire).

**Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :**

- Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec :

[http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/centre\\_documentaire/Publications/ReglementRegimeEtudes\\_VFr\\_officiel.pdf](http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Publications/ReglementRegimeEtudes_VFr_officiel.pdf)

- École nationale de police du Québec <http://www.enpq.qc.ca/futur-policier/etapes-dadmission/etape-5examen-medical.htm>